

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire	Maire	103 812	17 546	24 765	
District 1	Conseiller	36 413	17 546		
District 2	Conseiller	36 617	17 546		
District 3	Conseiller	35 880	17 546		
District 4	Conseiller	39 436	17 546		
District 5	Conseiller	39 904	17 546		
District 6	Conseiller	36 690	17 546		
District 7	Conseiller	36 690	17 546		
District 8	Conseiller	40 351	17 546	3 777	

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).